

Manuel SST	Ch. 2, Structure et organisation du système SST	Version 1.0	Page 1 / 3
DOC 221-2	Description des tâches de la Commission SST (COM)		
Elaboré par : RSST			Validé par CE le 01.01.2007
Visa :		Visa :	

But

Le présent document permet la gestion, le suivi et la documentation des activités liées à l'application du système SST à l'administration. Le manuel SST complète ce dernier.

Le manuel SST est disponible sous le lien suivant : <http://www.fr.ch/spo/fr/documentation/sante.htm>

Tâches, compétences et responsabilités

N°	tâches/activités	Responsabilités			Service spécialisé
		Conseil d'Etat	Organe de coordination	Service spécialisé	

1. Principes directeurs du système SST

1.1	Formuler la politique du système SST	D	E	C	DOC-121-1 Politique SST
1.2	Définir les objectifs et les indicateurs du système SST tous les 3 ans	D	E	C	DOC-122-1 Objectifs SST DOC-122-2 Indicateurs SST
1.3	Définir la communication de la politique, de la stratégie et des objectifs du système SST pour l'administration	I	D	E	
1.4	Définir le budget de l'OC, géré par le service spécialisé, pour la mise en œuvre du système SST et sa gestion à l'administration (ressources humaines, matériel, formation, campagnes de prévention, audits, etc.)	D	E	C	

2. Structure et organisation du système SST

2.1	Etablir l'organigramme du système SST	D	E	C	
2.2	Etablir la liste des entités avec dangers particuliers sur la base des identifications des dangers réalisées par les entités	I	D, E	C	
2.3	Gérer la documentation du système SST	I	D	E	
2.4	Participer, en tant que représentant de l'administration, à la Commission inter-cantonale Santé et Sécurité au Travail (CSST)	D	E	C	

Manuel SST	Ch. 2, Structure et organisation du système SST	Version 1.0	Page 2 / 3
DOC 221-2	Description des tâches de la Commission SST (COM)		
Elaboré par : RSST Visa :			Validé par CE le 01.01.2007 Visa :

N°	tâches/activités	responsable	Conseil d'Etat	Organe de coordination	Service spécialisé

3. Formation et information

3.1	Elaborer le plan des formations initiales pour les acteurs du système SST, les dirigeants et les collaborateurs		D	E	DOC-321-1 Résumé des formations initiales du système SST
3.2	Réaliser les formations initiales du système SST		D	E	
3.3	Elaborer et réaliser des formations sur des thèmes d'intérêt commun		D	E	
3.4	Informier régulièrement les acteurs du système SST, les dirigeants et les collaborateurs sur le système SST	D	E	C	
3.5	Transmettre les informations SST aux acteurs SST		D, E	C	

4. Règles de sécurité et de protection de la santé

4.1	Mettre à disposition les principales bases légales, les règles SST et documents de référence		D	E	DOC-421-1 Liste des principales bases légales, règles SST et documents de référence
4.2	Elaborer des règles SST pour l'ensemble de l'administration		D	E	

5. Identification des dangers, évaluation des risques et réalisation des mesures

5.1	Définir les méthodes d'identification des dangers		D	E	PRO-521-1 Identification des dangers et réalisation des mesures
5.2	Planifier et réaliser des mesures SST en fonction des dangers identifiés à l'administration	I	D	E	

6. Planification et réalisation des mesures

	voir chapitre 5				
--	-----------------	--	--	--	--

7. Organisation en cas d'urgence

7.1	Définir les situations d'urgences et les mesures à prendre pour les prévenir ou y faire face		D	E	PRO-721-1 Organisation des situations d'urgence
-----	--	--	---	---	---

Manuel SST	Ch. 2, Structure et organisation du système SST	Version 1.0	Page 3 / 3
DOC 221-2	Description des tâches de la Commission SST (COM)		
Elaboré par : RSST Visa :			Validé par CE le 01.01.2007 Visa :

N°	tâches/activités	responsable			Service spécialisé
		Conseil d'Etat	Organe de coordination		

8. Participation

	voir ordonnance SST				
--	---------------------	--	--	--	--

9. Protection de la santé

	voir chapitre 5				
--	-----------------	--	--	--	--

10. Audit du système SST

10.1	Planifier et réaliser les audits du fonctionnement de l'OC selon les tâches décrites dans le présent tableau		D	E	
10.2	Mettre en œuvre les mesures identifiées par l'audit		D	E	
10.3	Réaliser des audits du système SST dans des entités choisies par l'OC		D	E	
10.4	Rédiger tous les 3 ans le rapport du système SST de l'administration sur la base des rapports des entités	D	E	C	Rapport de l'OC sur le système SST

11. Promotion de la santé et sécurité durant les loisirs

11.1	Proposer une campagne commune de promotion de la santé et de sécurité durant les loisirs	I	D	E	
------	--	---	---	---	--

D = décide et vérifie (décide, sans participation active à l'execution)

E = exécute (est responsable pour l'execution et les décisions nécessaires à cette execution)

C = Collabore / conseille (doit participer à l'execution et/ou aux décisions nécessaires à cette execution)

I = est informé (doit être informé)

/ = ou ex. C/I

, = et ex. E,D